

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

Procès-verbal de l’assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **3^e** jour du mois de **février** de l’an **2025**, à **19 h**, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à laquelle sont présents :

Présences : Mme Martine Lanctôt, conseillère et mairesse suppléante
M. Pierre Bellerose, conseiller
M. Adrien Beaudoin, conseiller
Mme Christiane Bonneau, conseillère
M. Joël Nadeau, conseiller

Absences : M. Philippe Pagé, maire
M. Enzo Marceau, conseiller

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Martine Lanctôt, mairesse suppléante, constate le quorum à 19 h 02 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d’assemblée.

2025-02-024

1.1 Adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par Adrien Beaudoin
Appuyé par Pierre Bellerose
Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents

QUE le point 3.10 « Octroi de mandat à la firme Catapulte communication pour l’accompagnement de l’organisation d’événements sur la démocratie citoyenne » soit ajouté à l’ordre du jour.

QUE le point 4.2 « Octroi d’un mandat à Morency avocats pour un accompagnement juridique dans un dossier de non-respect du règlement de zonage sur le territoire » soit ajouté à l’ordre du jour.

QUE l’ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1.** Adoption de l’ordre du jour
 - 1.2.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025
- 2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**
 - 3.1.** Adoption des comptes à payer – Janvier 2025
 - 3.2.** Journal de facturation – Janvier 2025
 - 3.3.** Comptes à recevoir – Mises en demeure
 - 3.4.** Congrès 2025 de l’Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Inscription de la direction générale
 - 3.5.** Journée de la persévérance scolaire du 10 au 14 février 2025
 - 3.6.** Octroi d’un mandat à Archives Bois-Franc pour la gestion des archives de la Municipalité
 - 3.7.** Émission d’emprunt temporaire et augmentation de la marge de crédit
 - 3.8.** La Croisée des sentiers – Demande de gratuité du Camillois pour l’activité « Un tatouage pour la santé mentale »

- 3.9. Demande de participation financière au 25^e anniversaire de la Coopérative d'habitation la Corvée
- 3.10. *Octroi d'un mandat à la firme Catapulte communication pour l'accompagnement de l'organisation d'événements sur la démocratie citoyenne*
- 4. **LÉGISLATION**
 - 4.1. Adoption du Règlement 2025-03 interdisant l'épandage de déjections animales durant certaines journées de l'été 2025
 - 4.2. *Octroi d'un mandat à Morency Avocats pour un accompagnement juridique dans un dossier de non-respect du règlement de zonage sur le territoire*
- 5. **SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET**
- 6. **TRANSPORT ET VOIRIE – AUCUN SUJET**
- 7. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET**
- 8. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. Liste des permis émis du mois de janvier 2025
 - 8.2. Consultants GTE – Soutien au Service d'inspection et d'émission de permis
 - 8.3. Avis d'intention de démolition pour l'immeuble situé au 190, rue Miquelon
- 9. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1. RAVIR – Adhésion 2025
 - 9.2. Entente de développement culturel 2025-2027 de la MRC des Sources – Engagement de la Municipalité
 - 9.3. Achat de structures d'affichage public autoportantes
 - 9.4. Octroi d'un mandat pour l'installation de panneaux acoustiques au Toit des Quatre-Temps
 - 9.5. Embauche de la coordonnatrice du Service d'animation estival 2025
 - 9.6. Affichage des postes d'animation pour le Service d'animation estival 2025
 - 9.7. Octroi d'un contrat à Terra Terra pour les plans et devis d'un pavillon au parc municipal
- 10. **RAPPORT(S) DES COMITÉS**
- 11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
- 12. **CORRESPONDANCE**
 - 12.1. Copie de la correspondance
- 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

2025-02-025

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

Aucune personne présente.

3 Administration générale et financement

2025-02-026

3.1 Adoption des comptes à payer – Janvier 2025

***Il est proposé par Christiane Bonneau
Appuyé par Pierre Bellerose
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

QUE la greffière-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 11 au 24 janvier 2025 au montant de vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-quatorze dollars et quatre-vingt-dix cents (22 894,90 \$).

ADOPTÉE

3.2 Journal de facturation – Janvier 2025

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois de janvier 2025.

2025-02-027

3.3 Comptes à recevoir – Mises en demeure

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Christiane Bonneau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à envoyer les mises en demeure pour les comptes de taxes de 2022 et 2023 demeurant impayés.

ADOPTÉE

2025-02-028

3.4 Congrès 2025 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Inscription de la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) se tiendra du 18 au 20 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'ADMQ offre plusieurs formations et conseils juridiques pour les directeurs municipaux du Québec;

***Il est proposé par Christiane Bonneau
Appuyé par Adrien Beaudoin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à son inscription au congrès de l'ADMQ qui se tiendra en juin 2025, au coût de cinq cent quatre-vingt-cinq dollars (585 \$), taxes en sus, ainsi qu'à la formation précongrès au coût de quarante-cinq dollars (45 \$), taxes en sus.

QUE la directrice générale soit autorisée à réserver son hébergement et que ces frais ainsi que les frais de repas soient à la charge de la Municipalité sous preuve de pièces justificatives.

ADOPTÉE

2025-02-029

3.5 Journées de la persévérance scolaire du 10 au 14 février 2025

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élu(e)s de l’Estrie ont placé, depuis plusieurs années, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d’autres enjeux, dont l’image régionale, la relève et la qualification de la main-d’œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de l’Estrie, via la Table des MRC de l’Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l’acquisition continue de connaissances qui augmentent l’égalité des chances;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de l’Estrie, via la Table des MRC de l’Estrie, ont placé, dans le cadre d’un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, l’attraction, la rétention, l’emploi et la formation, ainsi que le développement social;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l’économie de l’Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l’échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n’est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu’à l’obtention par le jeune d’un diplôme qualifiant pour l’emploi, peu importe l’ordre d’enseignement;

CONSIDÉRANT QUE R3USSIR organise, du 10 au 14 février 2025, la 16^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « La persévérance fait toute la différence ». Cette édition 2025 sera l’occasion de rappeler que chaque adulte peut allumer une étincelle dans les yeux des jeunes, du plus petit au plus grand, en posant des gestes favorisant leur persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu’un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l’unanimité des membres du conseil municipal présents

QUE le conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille proclame les 10, 11, 12, 13, 14, février 2025 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité, et s’engage à

- Appuyer R3USSIR et l’ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l’Estrie une région qui valorise l’éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la municipalité de Saint-Camille pour leur persévérance scolaire.
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui.
- Afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible.
- Faire parvenir une copie de cette résolution à R3USSIR, à info@reussirestrie.ca.

ADOPTÉE

2025-02-030

3.6 Octroi d'un mandat à Archives Bois-Francs pour la gestion des archives de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité embauche annuellement une firme pour les archives municipales;

CONSIDÉRANT QUE cette firme fait le tri des documents à archiver, détruire et conserver;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité mandate la firme Archives Bois-Francs pour l'archivage 2025 au tarif de mille six cent trente-deux dollars et trente cents (1 632,30 \$), taxes en sus, pour une période de quatre (4) jours.

ADOPTÉE

2025-02-031

3.7 Émission d'emprunt temporaire et augmentation de la marge de crédit

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une subvention dans le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives sportives et de plein-air – Volet 1 (PAFIRSPA) pour la réfection du parc et que les sommes allouées seront versées à la fin du projet;

CONSIDÉRANT QUE pour palier à ces dépenses, la Municipalité peut demander une augmentation de la marge de crédit et l'émission d'un emprunt temporaire pour les travaux du parc;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité demande à la Caisse du Haut-Saint-François l'augmentation de la marge de crédit d'exploitation à deux cent quatre-vingt-deux mille cinq cents dollars (282 500 \$).

QUE la municipalité demande à la caisse du Haut-Saint-François l'émission d'un financement temporaire au montant de deux cent mille dollars (200 000\$) dans l'attente de la subvention à recevoir dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air-volet 1 (PAFIRSPA).

QUE le maire, M. Philippe Pagé, et la directrice générale greffière-trésorière, Mme Julie Vaillancourt, soient autorisés à signer les documents à ces effets.

ADOPTÉE

2025-02-032

3.8 La Croisée des sentiers – Demande de gratuité du Camillois pour l’activité « Un tatouage pour la santé mentale »

CONSIDÉRANT QUE la Croisée des sentiers tiendra son événement « Un tatouage pour la santé mentale » le 10 mai 2025, au Centre le Camillois;

CONSIDÉRANT QUE l’organisme a également besoin du Camillois la veille de l’événement, soit le 9 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE l’organisme n’est pas un organisme reconnu de Saint-Camille pour bénéficier de la gratuité;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est un organisme régional et qu’il offre ses services aux citoyens et citoyens de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT la demande de la Croisée des sentiers pour utiliser le Camillois gratuitement lors de cet événement;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal autorise que la Croisée des sentiers utilise le Camillois le 9 et 10 mai 2025, pour l’événement « Un tatouage pour la santé mentale ».

QUE cette location soit offerte gratuitement à l’organisme.

ADOPTÉE

2025-02-033

3.9 Demande de participation financière pour le 25^e anniversaire de la Coopérative d’habitation la Corvée

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative d’habitation la Corvée soulignera son 25^e anniversaire en 2025;

CONSIDÉRANT QU’une soirée de grandes célébrations est prévue en septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE l’organisme a demandé un appui financier pour la tenue de cet événement;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité participe financièrement aux festivités du 25^e anniversaire de la Coopérative d’habitation la Corvée à la hauteur d’un montant de mille dollars (1 000 \$).

ADOPTÉE

2025-02-034

3.10 Octroi d’un mandat à Catapulte communication pour l’accompagnement dans l’organisation d’événements sur la démocratie citoyenne

CONSIDÉRANT QUE la Conseil municipal souhaite promouvoir le rôle des élus.es municipaux d’ici les prochaines élections municipales;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de services forfaitaire de la firme Catapulte communication;

CONDÉRANT QU’il est plus opportun de fonctionner avec une banque d’heures et que nous ne connaissons pas le taux horaire selon l’offre envoyée initialement;

Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Joël Nadeau
Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité demande une offre de services sous forme de banque d’heures à la firme Catapulte communication.

QUE l’octroi du mandat soit reporté à une séance ultérieure lorsque nous aurons le taux horaire.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

2024-02-035 4.1 Adoption du Règlement 2025-03 interdisant l’épandage de déjections animales durant certaines journées de l’été 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille veut se prévaloir de l’article 52 de la *Loi sur les compétences municipales* pour interdire l’épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d’une fabrique de pâtes et papiers pendant certains jours de l’été 2025;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion a été dûment donné par le conseiller **Pierre Bellerose** lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 janvier 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU’une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil municipal présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres présents déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l’article 445 du *Code municipal*;

Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Adrien Beaudoin
Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte le règlement 2025-03 interdisant l’épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d’une fabrique de pâtes et papiers durant certains jours de l’été 2025.

ADOPTÉE

2024-02-036 4.2 Octroi d’un mandat à Morency Avocats pour un accompagnement juridique dans un dossier de non-respect du zonage sur le territoire

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 180, rue Miquelon contrevient au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE malgré plusieurs avis, la Municipalité n'a pas de suivi concluant de la part du propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut envoyer une mise en demeure afin de donner un délai pour corriger la situation;

CONSIDÉRANT QU'au terme de ce délai, si la situation demeure la même, la Municipalité peut demander une ordonnance de la cour afin que celui se conforme à la réglementation;

***Il est proposé par Christiane Bonneau
Appuyé par Joël Nadeau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille mandate la firme Morency Avocats dans l'accompagnement juridique pour le non-respect du règlement de zonage de l'immeuble situé au 180, rue Miquelon.

ADOPTÉE

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET

6 TRANSPORT ET VOIRIE – AUCUN SUJET

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de janvier 2025

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil municipal les permis délivrés en janvier 2025.

2025-02-037

8.2 Consultants GTE – Soutien au Service d'inspection et d'émission de permis

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent d'avoir un accompagnement externe pour certaines interrogations ou interprétations de nos règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a demandé une offre de services à Consultants GTE pour du soutien administratif;

***Il est proposé par Joël Nadeau
Appuyé par Pierre Bellerose
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

QUE le conseil accepte l'offre de services de Consultants GTE pour de la formation et du soutien administratif par le biais d'une banque de soixante-quinze (75) heures.

QUE ces heures soient facturables au coût de soixante-quatorze et quarante-cinq cents (74,45 \$) de l’heure, taxes en sus.

ADOPTÉE

2025-02-038

8.3 Avis d’intention de démolition pour l’immeuble situé au 190, rue Miquelon

CONSIDERANT QU’une demande de permis, datée du 7 janvier 2025, pour la démolition d’une résidence, située au 190, rue Miquelon, a été soumise au service de l’urbanisme de la Municipalité de Saint-Camille;

CONSIDERANT QUE la demande de démolition est assujettie au Règlement sur les permis et certificats numéro 2002-08 et au Règlement de démolition 2023-06;

CONSIDERANT QUE selon les informations détenues par la municipalité, la démolition vise un immeuble construit avant 1940;

CONSIDERANT QUE conformément à l’article 109 du projet de loi 69, modifiant la loi sur le patrimoine culturel et d’autres dispositions législatives, toute municipalité pour laquelle la municipalité régionale de comté n’a pas adopté un inventaire des immeubles construits avant 1940 qui sont situés sur son territoire et qui présentent une valeur patrimoniale et doit, au moins 90 jours avant la délivrance d’un permis ou d’un certificat d’autorisation relatif à la démolition d’un immeuble construit avant 1940, notifier au ministre de la Culture et des Communications un avis de son intention, accompagnée de tout renseignement ou document requis par le ministre;

CONSIDERANT QUE cette résidence en particulier, est devenue dangereuse avec le temps pour la sécurité des personnes qui y habitent, notamment avec de la moisissure visible, le mortier effrité des murs de fondation et la poutre principale au sous-sol qui montre une fissure importante et qu’il ne semble pas avoir de possibilité de la restaurer;

EN CONSEQUENCE,

***Il est proposé par Christiane Bonneau
Appuyé de Adrien Beaudoin
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents***

QUE le conseil municipal autorise la démolition d’une résidence située au 190, rue Miquelon.

QUE le conseil donne son avis d’intention de démolition au ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE

2025-02-039

9.1 RAVIR – Adhésion 2025

CONSIDÉRANT le rayonnement culturel de RAVIR sur le territoire de la MRC des Sources;

***Il est proposé par Joël Nadeau
Appuyé par Pierre Bellerose
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

QUE la Municipalité adhère à RAVIR pour l'année 2025 au montant de soixante dollars (60 \$).

ADOPTÉE

2025-02-040 9.2 Entente de développement culturel 2025-2027 de la MRC des Sources – Engagement de la Municipalité

CONSIDÉRANT la proposition faite par la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications (MCC) quant à la possibilité de convenir d'une Entente de développement culturel entre le ministère et la Municipalité régionale de comté (MRC) des Sources dans le cadre du programme « Aide aux initiatives de partenariat »;

CONSIDÉRANT QUE la politique de développement culturel de la MRC des Sources est en vigueur de 2018 jusqu'en 2026;

CONSIDÉRANT l'intention démontrée par le ministère à convenir d'une entente triennale qui soit souple et que des ajustements au plan d'action pourront être faits;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications demande aux MRC d'exprimer leurs besoins financiers et de faire parvenir un plan d'action préliminaire pour une éventuelle entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, les villes, les municipalités et les organismes culturels de la MRC des Sources peuvent déposer des demandes d'aides financières dans le plan d'action de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a déposé son propre plan d'action préliminaire à la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

***Il est proposé par Christiane Bonneau
Appuyé par Adrien Beaudoin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

QUE la Municipalité de Saint-Camille s'engage à investir un montant de quarante-cinq mille neuf cent huit dollars (45 908 \$) dans l'Entente de développement culturel de la MRC des Sources 2025-2027 dans l'objectif d'être apparié d'une contribution de soixante-huit mille huit cent soixante-deux dollars (68 862 \$) par le ministère de la Culture et des Communications.

QUE le maire et la direction générale soient autorisés à signer toutes documentations à cet effet.

ADOPTÉE

2025-02-041 9.3 Achat de structures d'affichage public autoportantes

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de commémoration de M. Zoël Miquelon, la mise en place d’un circuit historique est prévue sur des structures d’affichage public autoportantes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour l’acquisition de structures d’affichage public autoportantes et que nous avons reçu qu’une seule soumission;

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Joël Nadeau
Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille donne le contrat à Affichages ArtPublix inc. pour l’acquisition et l’installation de ces structures d’affichage public autoportantes.

QUE le coût du contrat soit de trente mille dollars (30 000 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

2025-02-042

9.4 **Octroi d’un mandat pour l’installation de panneaux acoustiques au Toit des Quatre-Temps**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des subventions pour la réfection du parc et l’amélioration d’infrastructures de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE l’installation de panneaux acoustiques au Toit des Quatre-temps est prévus dans ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions auprès de différents soumissionnaires;

***Il est proposé par Christiane Bonneau
Appuyé par Joël Nadeau
Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille octroie un mandat à Studio Solution Acoustique inc. pour l’acquisition et l’installation de panneaux acoustiques dans le Toit des Quatre-Temps.

QUE le montant de ce contrat soit de vingt-six mille trois cent vingt-trois dollars et quatre-vingt-dix cents (26 323,90 \$), taxes en sus.

QUE la direction générale coordonne les travaux avec l’entrepreneur selon l’utilisation du Toit des Quatre-Temps.

ADOPTÉE

2025-02-043

9.5 **Embauche de la coordonnatrice du Service d’animation estival 2025**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s’occupe du Service d’animation estival;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite avoir une personne qui occupe le poste de coordination dans ce service;

CONSIDÉRANT QUE Mme Mélodie Larrivée occupait ce poste en 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité lui a offert le poste en 2025 et que celle-ci a accepté;

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Joël Nadeau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille embauche Mme Mélodie Larrivée à titre de coordonnatrice du Service d’animation estival.

QUE la direction générale fasse les suivis auprès de Mme Larrivée pour la mise en place du Service d’animation estival 2025.

ADOPTÉE

2025-02-044 9.6 Affichage des postes à l’animation pour le Service d’animation estival 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s’occupe du Service d’animation estival;

CONSIDÉRANT QU’il est opportun d’afficher les postes à l’animation le plus tôt possible;

***Il est proposé par Adrien Beaudoin
Appuyé par Joël Nadeau
Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents,***

QUE le conseil municipal autorise Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, à afficher les postes à l’animation pour le Service d’animation estival 2025.

ADOPTÉE

2025-02-045 9.7 Octroi d’un contrat à Terra Terra pour les plans et devis d’un pavillon au parc municipal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une subvention pour la réfection du parc municipal;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement des estrades est prévu dans le projet;

CONSIDÉRANT QU’après discussion avec le comité de la Politique familiale et MADA, un pavillon avec un toit sur dalle de béton serait préférable;

CONSIDÉRANT QU’une telle structure demande des plans et devis d’un ingénieur;

***Il est proposé par Christiane Bonneau
Appuyé par Joël Nadeau
Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents,***

QUE le conseil municipal mandate la firme Terra Terra à produire les plans et devis pour cet infrastructure.

QUE ce mandat soit au coût de cent vingt dollars (120 \$), de l’heure, taxes en sus.

QUE le temps estimé pour produire ces plans et devis soient de trente (30) à trente-cinq (35) heures.

ADOPTÉE

10 RAPPORT(S) DES COMITÉS

Le conseil municipal dépose les rapports des différents comités, le cas échéant.

11 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

M. Benoit Bourrassa questionne le conseil municipal sur le montant annuel d’adhésion à RAVIR, sur l’acquisition de structures d’affichage public autoportantes et le remplacement des estrades au terrain de balle.

12 CORRESPONDANCE

12.1 Copie de la correspondance

La direction générale remet une copie de la correspondance aux membres du conseil municipal.

13 VARIA

2025-02-046

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par Pierre Bellerose
Et appuyer Adrien Beaudoin
Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents*

QUE la présente séance soit levée à 19 h 20.

ADOPTÉE

Martine Lanctôt
Mairesse suppléante

Julie Vaillancourt
**Directrice générale et greffière-
trésorière**

Je, Martine Lanctôt, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Martine Lanctôt
Mairesse suppléante